

Charte déontologique liée aux activités de terrain en archéologie (ASA)

Préambule

Les activités de terrain en archéologie forment l'essence de la discipline. En permettant aux étudiant·e·s de se former aux méthodes de recherches pratiques en archéologie, elles sont des lieux d'apprentissage, de réflexion et de responsabilité. L'objectif est de fournir à chaque membre de l'équipe d'un chantier ou d'une mission de terrain un environnement de travail stimulant, respectueux et sûr.

En outre, durant chaque projet, des « référent·e·s » sont nommé·e·s, pouvant être consulté·e·s en cas de problème et pouvant jouer les intermédiaires si le ou la participant·e ne souhaite pas se référer directement à la direction.

NB : le terme « participant·e·s » recouvre aussi bien la direction, les responsables que les stagiaires

Valeurs

Au-delà de la transmission des méthodes et des connaissances archéologiques, la formation aux activités de terrain en archéologie comprend également la promotion des valeurs de respect, d'ouverture et de solidarité.

État d'esprit

Chaque participant·e prend l'engagement d'accomplir au mieux de ses possibilités les tâches qui lui sont confiées et de se conformer aux instructions qui lui sont données, de respecter l'horaire de travail, d'exécuter son travail avec attention et diligence, de prendre soin des infrastructures, du matériel et de la documentation de terrain.

Transmission du savoir et travail en équipe

Les activités de terrain en archéologie sont des espaces de transmission du savoir. Chaque participant·e est à la fois enseignant·e et apprenant·e. Plus les membres de l'équipe exercent de responsabilités, mieux ils ou elles doivent transmettre leurs connaissances, avec patience et bienveillance. Chacun·e doit pouvoir évoluer dans un environnement d'apprentissage rassurant, où les questions sont les bienvenues. Les discriminations liées à l'expérience de terrain n'ont pas leur place sur un chantier-école.

Respect des personnes

Chaque participant·e s'engage à ne pas distinguer ou traiter les personnes différemment en fonction de leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale, leur confession religieuse ou absence de confession religieuse, leurs conditions économiques et sociales, leur apparence, leurs capacités physiques, leur handicap, leur âge. Cet engagement inclut les propos, attitudes et comportements discriminatoires : de la répartition des tâches aux agressions sexuelles. Chaque membre du projet sera réceptif à différents degrés de sensibilité et adaptera son comportement en conséquence, afin de préserver et de respecter les valeurs susmentionnées. Ces valeurs de courtoisie et de respect ont bien évidemment cours entre les participant·e·s de l'activité de terrain, mais s'appliquent également à son environnement direct (voisin·e·s, visiteurs, intervenant·e·s externes...).

Vie en communauté

La vie communautaire impose une certaine réserve, afin que le travail de chacun·e et le bon déroulement des recherches archéologiques soient assurés.

L'attachement aux valeurs de respect, d'ouverture et de solidarité, la mise à disposition d'un environnement serein et sûr ne se limitent pas aux heures de travail, mais restent en vigueur durant les soirées, week-ends ou autres moments de loisir en commun. Les membres du projet doivent avoir soin des infrastructures et du matériel mis à disposition à tout moment et s'efforcent de participer de manière équitable aux tâches communes, sans discrimination. En dehors des heures de travail, chaque participant·e s'engage à se comporter de façon modérée en matière de consommation d'alcool. Chaque membre de l'équipe reste entièrement responsable de sa conduite et des actions entreprises sous l'emprise de l'alcool ou sous toute autre influence. Quel que soit le contexte et le moment, chaque participant·e s'engage, le cas échéant, à un exercice responsable de sa sexualité, en édifiant le consentement mutuel comme condition primordiale.

Environnement de travail

La direction de l'activité de terrain s'engage à assurer des conditions d'hygiène et de sécurité irréprochables sur le terrain, ainsi que des infrastructures permettant de respecter l'intimité et l'intégrité des participant·e·s. Ces dernier·ère·s s'engagent à respecter les directives de sécurité et s'efforcent de maintenir un environnement propre et sain pour le bien de tou·te·s.

Écologie

Consient·e·s des enjeux climatiques actuels, les participant·e·s aux missions de terrain prendront garde à la protection de l'environnement dans lequel ils travaillent et particulièrement au tri des déchets. À l'amont d'un projet, sa direction s'engage à mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter son impact écologique.

Je déclare par la présente adhérer à la charte déontologique liée aux activités de terrain en archéologie (ASA) et m'engage à respecter scrupuleusement le règlement spécifique du projet auquel je participe.

Lieu, date et signature